



Monsieur
Méryl Genoud
Député
Rte de St-Jean d'en Bas 29
3961 St-Jean

Références CV
Date 10 août 2017

Question écrite n° 44 concernant la Police cantonale

Monsieur le Député,

En accord avec le Conseil d'État, nous répondons comme suit à la question écrite susmentionnée.

La formation continue est bien sûr primordiale pour les policiers et le commandement de la Police cantonale y veille tout particulièrement.

En plus des cours organisés par le Service des ressources humaines de l'Etat du Valais, la Police cantonale offre aux agents un nombre important de formations, que ce soit dans la conduite opérationnelle (cadres et management) ou dans celui des compétences métiers (exemples : formation au tir, à la sécurité personnelle).

Sans être exhaustif, le panel des formations se compose par ailleurs de :

- Cours "métier" auprès de l'Institut Suisse de Police, institution qui propose des formations pour les cadres (CC I, CC II, CAS CEP) ou des cours spécifiques (dans le domaine de l'enquête, de l'intervention, de la police scientifique, de la négociation lors de prises d'otage, etc.)
- Cours spécifiques auprès d'universités (Lausanne, Genève, Fribourg, Zürich)
- Cours spécifiques à l'étranger (centre alpinisme de Chamonix/F, centre de conduite motocycliste à Fontainebleau/F, centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) à St-Astier / F)
- Cours auprès d'experts (exemple : conducteurs de chien auprès du centre de dressage du Malidrak)
- Cours en collaboration avec d'autres polices cantonales (cours en montagne avec la Police cantonale de Berne, cours pour la Section d'identité judiciaire avec la Police cantonale de Zürich ou municipale, de Lausanne pour les débriefeurs)
- Cours interne en collaboration avec des formateurs externes (exemples : entre autres cours sur les violences domestiques avec le Ministère Public, formation sur les symptômes de dépistage de drogues avec l'Hôpital du Valais)
- Cours en interne (exemples : Code de procédure pénale, séminaire de préparation à l'avancement, gestion des postes de commandement, etc.)

En 2016, le nombre de jours de formation suivis par les membres de la Police cantonale s'est élevé à 3'007.7, soit 8.09 jours en moyenne par agent. Le budget pour les formations continues est de 210'000 francs pour l'année 2017.



Au vu de ce qui précède, vous constaterez que les membres du Corps de la Police cantonale ont la possibilité de suivre un nombre particulièrement important de cours de formation. Ceux-ci doivent cependant répondre prioritairement aux besoins du service et des collaboratrices et collaborateurs dans le cadre de leur métier.

A relever pour conclure que dans la majorité des cas, l'employeur prend en charge la totalité des dépenses liées à la formation. Les formations qui ne peuvent pas être acceptées pour des raisons budgétaires ne sont pas annulées mais reportées à une année ultérieure dans la mesure du possible.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments distingués.



Frédéric Favre
Conseiller d'État

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire —